

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10;
A Paris, chez M. Alexandre
Messeur, libraire, place de
la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois
mois ; 31 fr. pour six mois ;
60 fr. pour l'année ; hors d
dépt. du Rhône, 1 f. en su
par trimestre.

LYON, 15 JUIN 1831.

Le Journal de St-Petersbourg, du 28 mai, contient l'article suivant.

Le caractère officiel de cette feuille donne un haut degré d'importance à ce document :

DE L'INSURRECTION DE LA LITHUANIE.

Des détails de la nature la plus affligeante nous parviennent chaque jour du théâtre de l'insurrection lithuanienne, et nous démontrent que ce n'est que par le développement d'une énergie sans égale, que pouvait être réprimée une révolte qui, prenant pour but la totale destruction du pouvoir légitime, ne trouvait, pour y parvenir, aucun moyen trop criminel. C'est par l'appareil et par l'emploi des supplices que les insurgés lithuaniens cherchent surtout à grossir leur nombre, et des potences plantées par eux en tous lieux sont devenues l'arbre de leur liberté. On a pendu en plusieurs endroits des fonctionnaires publics, attachés à leurs devoirs, des propriétaires peu jaloux de participer aux bienfaits du régime anarchique, des maîtres de poste, qui se refusaient aux exigences des insurgés. Une femme, la comtesse Ronnicker, s'est distinguée au milieu de ces atrocités, et non contente d'exciter le zèle de ses partisans, elle a poussé le sien jusqu'à faire dresser des gibets sous ses yeux et à présider aux supplices.

Des instructions saisies en plusieurs lieux sur quelques-uns des chefs de ces rebelles, sont venues confirmer ce qu'avait fait pressentir la simultanéité de leurs mesures, l'uniformité des moyens employés par eux, moyens qui, ainsi qu'on l'a vu, sont autant de crimes, c'est-à-dire que ces atrocités se commettent sous les directions régulières d'un système préparé ailleurs avec autant d'art que de perversité.

Certes, l'exécution d'un tel plan impliquait trop de forfaits à la fois, contre l'autorité suprême, contre la vie, la fortune, l'honneur des paisibles habitants, pour ne pas indiquer la nécessité des dispositions rigoureuses contenues dans l'ukase impérial du 22 mars dernier.

Ces dispositions toutefois n'ont pas manqué d'allumer la colère et la feinte indignation des journaux révolutionnaires. Criant à la barbarie, au despotisme oriental, leurs feuilles se répandaient aujourd'hui en prédictions sinistres, en menaces heureusement impuissantes.

Voilà où conduisent, dans leurs développements inévitables, les principes de l'école démagogique. A en croire ses organes, l'appartient plus qu'au despotisme oriental de réprimer l'insurrection qui, se manifestant les armes à la main dans un état, attaque l'autorité légitime et courbe sous le joug d'une criminelle violence la majorité des volontés particulières.

Ainsi l'Angleterre, opposant en 1778 les échafauds de l'Irlande aux effets des mêmes doctrines que nous combattons aujourd'hui, était livrée au despotisme oriental. Ainsi le noble et généreux Henri IV, forcé de punir dans Biron le plus noir des complots, était un despote de l'Asie. Ainsi Brutus, immolant ses fils qui avaient conspiré contre le gouvernement établi, contre la liberté romaine, était un tyran barbare.

En réfléchissant à ces conséquences rationnelles, si rigoureusement déduites du langage des journaux de la révolution, l'on ne peut que se féliciter de voir la folie de leur système devenir chaque jour plus palpable au simple examen du bon sens, tandis que, d'un autre côté, les effets-pratiques les plus désastreux avertissement aujourd'hui de leur déplorable erreur, les peuples qui ont permis que l'épreuve de ces systèmes fût faite à leurs dépens. Et c'est pour ceux-là-mêmes dont la révolte a été respectée et laissée entièrement libre dans son cours, qu'elle porte maintenant et portera long-temps les fruits les plus amers.

L'avenir est impénétrable, et nous n'essaierons pas de percer les ombres épaisses qui le dérobent à nos yeux. Mais s'il est reconnu que tous les fléaux dont cette terre est affligée sont renfermés dans des limites, et tôt ou tard arrêtés ou suspendus dans leur marche par l'invisible main qui régit le monde, nous croyons, au sein des ténèbres orageuses qui nous environnent, entrevoir une première lueur de cette rassurante vérité. Avec quelque fureur destructive que le fleau des bouleversements se soit jeté depuis dix mois sur l'Europe, son principe est peut-être plus près qu'on ne pense de s'épuiser ou de se ralentir. — A l'aspect de l'Italie, rendue à l'ordre légitime et au repos, la propagande voit avorter quelques-uns des germes d'anarchie, semés par elle sur toute l'Europe, si libéralement et avec un si vaste espoir.

Qu'elle cesse donc de se consumer en efforts homicides, pour entretenir un reste d'erreur et de frénésie, qui ne peut plus que multiplier les victimes, et ne prévienne point contre une puissance que soutiennent la justice et la raison. Qu'elle s'en remette pour le bonheur de plusieurs nations aux soins des princes qui, gouvernant, de ces princes qui, mieux que les chefs de l'école libérale, avaient su appliquer au bien-être public les lumières du 19^e siècle. Maintenant ces souverains et leurs gouvernements ont à réparer avec de pénibles efforts les maux affreux que le libéralisme a faits au nom de ces mêmes lumières. Cette tâche que déjà au milieu des soucis de la guerre l'empereur entreprend de remplir, il saura s'en acquitter, lorsque le démon de l'anarchie aura été expulsé de son empire, et repoussé sans retour par l'élan d'une nation fidèle, comme le fut, il y a dix-neuf ans, l'invasion de Napoléon.

Nous sommes témoins chaque jour des actes de clémence et de miséricorde, par lesquels l'empereur cherche à se dédommager des afflictions que lui cause une odieuse rébellion. En dernier lieu encore, il a pris soin du sort des malheureux enfants d'un des principaux rebelles de la Lithuanie. C'est ainsi que S. M. I. anticipe sur le moment si désirable, où, libre du soin de combattre et du devoir douloureux de punir, elle n'aura qu'à fermer les plaies profondes que la Pologne, trop docile, s'est faites à elle-même en écoutant des hommes, qu'un jour elle connaîtra mieux.

Après avoir relevé ce que les phrases du journal officiel de Russie ont d'hostile pour la France, le Journal des Débats ajoute :

« Nous avons toujours blâmé la propagande révolutionnaire ; mais nous nous élevons avec une bien autre énergie contre la propagande absolutiste, et nous ne pouvons qualifier autrement le langage de la feuille impériale officielle de Pétersbourg. »

La feuille ministérielle française a raison dans son indignation tardive. C'est ici un point sur lequel tous les partis sont d'accord : la révolution de juillet ne peut se laisser insulter ni menacer. Mais quelle ridicule menace que celle qui est si évidemment frappée d'impuissance ! L'article de la feuille russe n'est pas même de la jactance, c'est du désespoir. Les angoisses de l'autocrate à la vue des insurrections samogitiennes et volhyniennes avaient déjà été révélées par l'ukase du 22 mars. Cette profusion de supplices, ces mesures atroces, toutes ces armes d'une tyrannie alarmée, étaient significatives. Mais la conquête chancelante cachait soigneusement ses alarmes et ne les laissait apercevoir que par ses précautions. Maintenant elle se plaint tout haut. Cette plaie dévorante d'une insurrection intérieure qu'on célébrait avec tant de soin aux yeux des étrangers et qu'on avait si souvent dépeinte dans les journaux prussiens et autrichiens comme entièrement guérie, il faut la laisser paraître ; car elle saigne trop pour qu'on puisse plus long-temps la dissimuler. Force est d'avouer qu'on reçoit chaque jour des détails de la nature la plus affligeante, et que ce n'est que par le développement d'une énergie sans égale que la révolte pourra être réprimée. Combien il faut que la chose soit vraie, puisque c'est la Russie qui le dit ! Après cela, on viendra calomnier les patriotes lithuaniens qui ne se laissent pas bénévolement attacher aux gibets russes ! on leur reprochera de ne grossir leurs rangs que par la terreur ! Ah ! certes, Nicolas voudrait bien qu'il en fût ainsi. Il aurait vite triomphé de quelques nobles et d'une foule rassemblée par la peur de la potence ! mais c'est la voix des ancêtres et de la patrie, c'est la liberté et la religion que l'autocrate trouve sur le Niémen et la Dwina comme sur la Vistule. Voilà ce qui arrête ses légions ; voilà ce qui le fait trembler sur son trône. Oh ! que le despotisme a bonne grace de menacer quand il s'écroule pièce à pièce ! quel droit logique et concluant que celui de la force quand elle n'est plus la force !

Admirons la naïveté du pouvoir absolu. Quand les conquêtes de la liberté l'entourent et le minent, il s'écrit que la folie du système libéral devient palpable aux yeux du bon sens ; il ose, en présence de ses propres désastres, appeler désastreux ces effets-pratiques de l'ordre constitutionnel. Quels enseignements a-t-il donc sur la France s'il croit qu'il y a moins de paix parmi nous, moins de prospérité, d'ordre et de crédit que dans ses provinces, dont la moitié s'épuise d'hommes et d'argent pour couvrir l'autre moitié de sang et de ravages !

Voilà cependant le champion de l'absolutisme européen. Qu'ils attendent un peu les princes de la sainte-alliance ! un sauveur, un libérateur va leur arriver ; il n'a plus que pour quelques jours affaire chez lui ; une bagatelle le retient, la plus puissante moitié de son empire soulevée. Après cela, les ossements épars de Varsovie à Ostrolenka se rejoindront sans doute en êtres vivants, marchant et combattant, pour aller étouffer la révolution sur les rives de la Seine !

Toutefois, qu'elles soient désespoir ou folie, les menaces russes dictent la conduite de la France. Il y a peut-être dans ceci matière aux reproches de l'opposition, mais pour les patriotes, ce n'est pas le moment de récriminer, c'est le cas, au contraire, d'oublier les luttes passées et de se rallier tous, opposition et gouvernement, à une ligne ferme et nationale. Qu'importe ce qui aurait pu être fait ? il s'agit de savoir ce qu'il faut faire. Tout ce qui aurait pu être fait peut l'être encore ; les événements ont marché pour nous et non contre nous. La lutte polonaise a plus de chances de durée maintenant qu'elle n'en avait il y a trois mois ; la balance étant encore égale entre le peuple héroïque et ses ennemis, le moindre secours la ferait pencher en sa faveur. Reste à savoir si, toute raison de générosité chevaleresque à part, il est de notre intérêt de le laisser succomber, pour voir ensuite l'autocrate délivré se mettre à la tâche qu'il a juré de remplir. Or, nous ne pouvons pas croire que le gouvernement, qui est menacé comme nous et qui est comme nous patriote et libéral, ne partage pas notre indignation contre d'insultantes menaces et ne réalise pas nos espérances. Le Journal des Débats nous disait il y a quelques jours qu'on verrait bientôt que le gouvernement français n'a pas abandonné la Po-

logne. Eh bien ! ce n'était peut-être alors que générosité, c'est maintenant intérêt bien entendu de la France.

A Monsieur le Rédacteur du Précurseur

Lyon, le 15 juin 1831.

Monsieur,

J'apprends que quelques personnes m'attribuent les deux lettres à M. L. P., insérées dans le Journal du Commerce de vendredi et d'aujourd'hui, et cela par la belle raison que la dernière de ces lettres est signée de l'initiale C. Permettez-moi, Monsieur, de me servir de la voie de votre journal, pour donner à cette allégation le démenti le plus formel et le plus positif.

Agréez, etc.

A. CASTELLAN aîné.

A M. le Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 14 juin 1831.

Monsieur,

Votre feuille du 5 juin renferme la lettre que nous vous avons adressée, M. Blanc St-Bonnet et moi. L'avis que nous émettons en faveur de M. Paulze-d'Ivoy pour la députation, et la préférence que nous lui accordons sur M. Dugas-Montbel, sont combattus avec autant de modération que de civilité par M. Cochard électeur, ainsi que moi, du quatrième arrondissement. Je me ferais un plaisir très-grand de discuter de vive voix avec M. Cochard, s'il ne s'agissait que de son avis et du mien ; sans doute nous serions bientôt d'accord. Mais la discussion peut intéresser tous les électeurs de notre arrondissement, ce qui m'oblige à publier mes observations.

Nulle part nous n'adressons à M. Dugas-Montbel le reproche d'être helléniste, et pour moi la science n'est pas encore ni ne sera jamais un motif de proscription. Cette erreur indiquée, je dois dire, cependant, que je ne prends en considération la science, (dans l'acceptation que lui donne M. Cochard) que d'une manière relative, et que le titre seul de savant ne paraît tout-à-fait insuffisant pour déterminer un choix à la députation. Je suis du nombre des électeurs qui préfèrent, à l'orateur élégant, le député capable, l'administrateur éclairé, l'homme sensé, judicieux, qui ne combat à la tribune qu'avec de bonnes raisons ou se tait ; qui, de bonne foi, se dispense de tourner les questions qu'il ne saurait aborder ; l'homme, enfin, qui évite tous raisonnements captieux. L'électeur le moins attentif aux débats de notre chambre des députés a pu remarquer l'importance de pareils choix, et celles des résolutions de la dernière session qui ont été improuvées par l'immense majorité des Français, ne sont que l'ouvrage de quelques orateurs habiles à employer des moyens insidieux.

Mais cette distinction ne s'applique pas à M. Dugas-Montbel ; seulement elle tend à placer sur la même ligne que le savant, le candidat qui, sans prétendre à la science, est reconnu capable.

Les talents scientifiques de M. Dugas-Montbel peuvent-ils équivaloir au mérite administratif de M. Paulze-d'Ivoy ? Voilà ce qu'il faut examiner. J'admets égalité de patriotisme, de loyauté et de libéralisme ; et, franchement, je pense qu'il n'y a, sous ce rapport, nulle différence entre ces Messieurs. Cela convenu et admis, lequel doit être préféré ? Les titres de M. Dugas-Montbel sont connus, de même que le sont aussi ceux de notre ancien préfet.

Ici je ne propose ni je n'éloigne personne. Nos électeurs ruraux aiment à choisir et sont peu disposés à accepter les désignations qui ont lieu hors de leur présence. Ils sauront se prononcer.

Ils ont sous leurs yeux encore M. Vachon-Imbert.

La seule chose qui me paraît certaine, c'est que la profession de foi la plus libérale, la plus positive et la plus franche sera prise en considération.

MM. les électeurs voudront que leur choix porte aussi sur un candidat qui, non-seulement n'acceptera aucun emploi pour prix de son suffrage, mais qui ne voudra pas non plus l'échanger contre un ruban, et trahir ainsi doublement son mandat, soit en faisant faire sa conscience, lors des discussions ou des délibérations de la chambre, soit en contribuant à établir dans la Légion d'Honneur la fâcheuse distinction des décorations du mérite et des décorations imméritées, distinction qui n'échappe à nul individu sensé.

Agréez, etc.

BOUCHARD.

AVIS.

Un particulier inconnu, que l'on sait néanmoins être d'un certain âge, a été volé, on croit le 8 ou le 9 de ce mois, dans un lieu des Brotteaux, de sa montre en or, de forme ancienne, à laquelle était une chaîne en jasper, une clé, un cachet, etc., la

tout en or. Celui à qui elle a été volée est invité de se présenter à M. le commissaire de police de l'arrondissement des Célestins, place de la Préfecture.

AVIS.

L'inspecteur principal par intérim, chef du service des douanes à Lyon, s'empresse de porter à la connaissance du commerce que, par décision de M. le directeur, président du conseil de l'administration, en date du 9 courant, les marchandises de fabrication étrangères non prohibées, admises au transit, et qui pouvaient être entrant seulement par Surck et Forbach, être dirigées sur l'entrepôt de Lyon et y séjourner huit mois, à partir de la date de l'acquit-à-caution, jouiront de la même faveur, en passant par le bureau de St-Louis.

Lyon, le 14 juin 1831.

LE BRETON.

NOUVELLES DU NORD (1).

On écrit à l'*Observateur Autrichien* (journal, comme on le sait, hostile aux Polonais) de Cracovie, le 2 juin : « Le général Uminski doit être privé de son commandement, voici pourquoi : il avait eu la mission expresse de faire croire au feld-maréchal Diébitsch, par des attaques vives et continuelles, qu'il avait à faire à l'armée polonaise tout entière, et cela pour donner plus de tems à l'expédition du généralissime Skrzynecki sur Tykocin. Mais le général Uminski s'en est tenu à de faibles escarmouches, et Diébitsch a pu connaître la manœuvre de Skrzynecki plus tôt que celui-ci l'aurait pensé. Plusieurs généraux, à Varsovie, ont exprimé un blâme très-vif sur la dernière expédition du généralissime ; c'est à la suite d'une semblable infraction à la discipline, que le gouverneur militaire de Varsovie a reçu sa démission. Le quartier-général du feld-maréchal se trouvait le 29 à Ostrolenka. » L'*Observateur* ajoute que le corps du général polonais Gielgud, dont la force est évaluée à neuf mille hommes, est entièrement coupé à Lomza, et qu'on doute qu'il puisse se frayer un passage. La *Gazette d'Etat* de Prusse, du 3 juin, dit, au contraire, qu'on ne sait rien de positif à Varsovie sur la position de cette division, et qu'elle doit s'être réunie à la brigade de cavalerie du général Dembinski. La *Gazette d'Augsbourg*, du 11, confirme la même nouvelle. « Le général Gielgud, dit-elle, a été renforcé par la brigade de cavalerie d'élite du général Dembinski, et s'est joint apparemment aux masses insurgées de la Lithuanie. »

— On lit dans la *Gazette de Berlin* du 3 : « Un courrier a répandu hier à Varsovie la nouvelle que le général Chlapowski a assailli, non loin de Bialystock, une division russe qui allait à la rencontre du gros de l'armée, et qu'aide par les insurgés de la Lithuanie, il lui a pris cinq canons et beaucoup de prisonniers. »

— Voici l'extrait d'une lettre de Varsovie du 2 juin : « Aucun événement nouveau n'est survenu depuis le 27 ; notre armée se repose et se fortifie des réserves qui arrivent de tous les points du royaume pour rejoindre leurs régiments. Nos fabriques d'armes ont fourni leur première livraison, et pourront désormais remettre chaque semaine une partie considérable de leurs produits. Les poudrières confectionnent par jour soixante quintaux de poudre, et sont en pleine activité ; des salpêtriers ont été établis dans tous les villages du pays. Une députation de la diète a exprimé au généralissime sa complète satisfaction de la conduite de l'armée. Cependant le feld-maréchal Diébitsch réorganise son armée, et la laisse se reposer de ses efforts au jour d'Ostrolenka et des marches forcées qu'elle avait faites. Les Russes se trouvent dans la contrée de Pultusk, et les Polonais occupent la ligne de la Narew ; l'espace de terrain intermédiaire est entièrement libre de troupes. On assure que les Polonais s'avancent de plus en plus dans la vaivodie d'Augustowo, et ont sommé la ville de Neustadt de construire un pont sur la rivière dans les vingt-quatre heures sous peine d'être réduite en cendres. »

Varsovie, 31 mai. — On a dit avec raison de la bataille d'Ostrolenka qu'elle était en dernière analyse une répétition de la journée du 25 février : elle n'a été qu'un horrible carnage sans résultat décisif pour l'une ou l'autre des parties belligérantes. Nos boulets pénétraient dans l'épaisseur des nombreuses colonnes ennemies qui débouchaient en masse sur un point, trois fois supérieures en nombre à nos troupes. Voilà pourquoi tant d'hommes ont péri. Quoique les Russes soient demeurés maîtres du pont et de la chaussée, ils ont dû pendant la nuit abandonner les lieux inondés de sang, et se retirer sur la rive gauche de la Narew, dont ils brûlèrent le pont. Notre perte en hommes a été de beaucoup moindre qu'on ne l'a cru d'abord ; beaucoup de soldats qu'on présumait perdus, rejoignent leurs drapeaux, mais nous avons à regretter un grand nombre d'officiers, dont beaucoup ont trouvé la mort en conduisant eux-mêmes leurs colonnes au feu des tirailleurs ennemis ; ceux-ci étaient en grande partie des chasseurs finlandais, et ils paraissent avoir reçu l'ordre de viser aux officiers. Deux balles de fusil ont traversé les vêtements du généralissime.

Varsovie, 2 juin. — On croit que le sort des divers détachements polonais qui ont pénétré en Lithuanie aura une influence décisive sur le résultat de la campagne. Dans ce moment, les divers corps des deux puissances

belligérantes sont singulièrement mêlés dans leurs positions respectives. A Ostrolenka, Lomza, Tykocin et Bialystock sont les Russes, pendant que le général Chlapowski (époux d'une sœur du prince Lowiez) s'est réuni à Bialowiezka aux insurgés de la Lithuanie, et que le général Gielgud marche au-dessous du Niémen sur Sopoczin avec 14,000 hommes. Sacken est à Mariem-pol, une armée d'insurgés à Sezaki et à Jansbork, le général Pahlen à Rossiena ; une autre masse d'insurgés autour de Wilna. En Podlachie les Russes occupent encore Siedléc, leurs avant-postes atteignent jusqu'à Kaluszyn, et les nôtres sont à Minsk. Les positions respectives des deux armées ne sont pas moins mêlées autour de Lublin.

Lemberg, 1^{er} juin. — Le lieutenant-général russe Rudiger est arrivé le 24 mai à Horiczow-Ruski, à environ deux milles à l'orient de Zamosc. La garnison de cette ville est de 4,500 hommes, parce qu'elle a été dernièrement renforcée par les troupes du général Chrzanowski, après le combat de Lubartow, par la brigade d'infanterie commandée par le général Romarino et par la brigade de cavalerie légère du général Skorginski. La position de toutes ces troupes est très-précaire, sous le rapport des subsistances ; car depuis le commencement de la guerre les Russes comme les Polonais qui ont parcouru les districts aux environs de Zamosc ont entièrement épuisé cette partie de la Pologne. Il y a 500 malades dans cette forteresse, dont plusieurs sont atteints du choléra-morbus.

PARIS, 13 JUIN 1831.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Les journaux anglais, reçus aujourd'hui par voie extraordinaire, ne disent rien de la conférence et des résolutions nouvelles qu'elle aurait prises au sujet des affaires de la Belgique. Des lettres particulières annoncent un 25^e protocole, arrêté depuis l'élection. Mais on se tait encore sur le contenu de cette pièce. Il est à remarquer que, d'après les dernières notes du *Courier anglais*, dont le caractère officiel paraît constaté, la conférence attendait de nouvelles propositions des Belges. Jusque-là donc elle pouvait se dispenser de protocoles.

— L'empereur et l'impératrice du Brésil ont débarqué le 10 à Cherbourg. Le préfet maritime a reçu ces ex-Majestés. La veille du même jour la frégate la *Volage*, à bord de laquelle don Pedro s'était réfugié, après les événements qui ont amené son abdication, avait paru en rade de Falmouth, mais après quelques communications avec la terre, ce bâtiment avait fait voile vers Cherbourg.

On sait qu'hier don Pedro et sa famille sont arrivés à Caen ; on ajoute qu'ils se proposent de résider dans cette ville. Toutefois, on nous assure que l'intention manifestée par l'empereur en prenant terre, était de se rendre à Paris et de là à Munich, dans la famille de sa femme. Est-ce à la position actuelle du Portugal, vis-à-vis du gouvernement français, position que don Pedro n'a pu connaître qu'à son arrivée en Europe, qu'il faut attribuer son changement de résolution ; ou bien est-ce la politique même de notre cabinet qui lui assigne temporairement la Normandie pour résidence.

— Le *Courier anglais* du 11 donne sur les événements de Rio les détails suivans, dont il garantit la source, et que nous résumons :

« L'abdication de don Pedro a été si peu volontaire, que long-tems avant qu'il se résolut à la signer, tous les soldats l'avaient abandonné à l'exception de cinq soldats qui gardaient l'escalier conduisant à sa chambre. Sollicité à plusieurs reprises par les députés et les chefs de la garde civique, de renvoyer ses ministres, Pedro se refusa obstinément à toute concession. Pendant tout ce tems, des rixes fréquentes entre les Brésiliens et les Portugais ensanglantaient les rues de Rio. Le jeune prince don Pedro d'Alcantara est très-populaire, d'abord à son titre de Brésilien, puis comme fils d'une reine qui a laissé aux peuples du Brésil des souvenirs bien chers. Les nouveaux ministres sont des hommes depuis long-tems investis de la confiance publique. On a à Londres la certitude que tous les engagements de la nation à l'étranger ne recevront pas la moindre atteinte des événements survenus au Brésil, et que la dynastie de don Pedro a des chances de durée sur le trône même dont son chef vient d'être expulsé. »

— Des lettres particulières de Londres parlent de troubles survenus dans les comtés du pays de Galles et dans le Norfolkshire, par suite des associations d'ouvriers qui prennent un caractère inquiétant.

M. Hume a manifesté l'intention de demander au prochain parlement une réduction dans les corps de la garde royale. Cette nouvelle afflige, dit-on, vivement le roi.

VOYAGE DU ROI.

Nous apprenons, ce soir, l'arrivée de S. M. à Metz, où elle a été accueillie avec le même enthousiasme qu'à éclat sur toute sa route. Une revue imposante avait été préparée. Nous publierons demain le récit détaillé, qui ne nous parviendra sans doute que fort avant dans la nuit.

(Moniteur.)

AUDIENCE DU ROI.

Discours du corps municipal de Bar-le-Duc au roi. « Nos concitoyens de la ville de Bar-le-Duc éprouvaient un ardent désir de vous posséder dans leurs murs, afin de pouvoir vous offrir leurs hommages, et vous exprimer par leurs acclamations unanimes leur dévouement sincère et leur attachement respectueux ;

privés de ce précieux avantage, ils nous ont confié l'honorable mission d'être près de Votre Majesté les interprètes de leurs sentimens et de leurs vœux. »

« Nous vous dirons, Sire, avec quelle joie ils ont appris que cette liberté et ce glorieux drapeau reconquis sur les barricades avaient été remis entre vos mains, pour les consolider et les défendre ; dans ce département, qui renferme les défilés de l'Argonne, nul parmi nous n'ignorait que vous aviez combattu sous ces couleurs nationales, quittées avec tant de douleur, reprises avec tant d'enthousiasme : nous savions tous aussi que votre cœur avait toujours battu pour la France, et que, durant les quinze années du régime déchû, votre loyauté s'était prononcée contre le système de déception et d'arbitraire dont nous étions victimes. »

« Fondateur d'une dynastie nouvelle, appelé à la couronne au plus noble titre, le libre choix du peuple, vous allez, sire, faire asseoir sur le trône cette liberté si long-tems exilée du palais des rois ; vous allez compléter les institutions qui font sa force, et donner des garanties sans lesquelles rien n'est stable. »

« Cette stabilité, Sire, elle est à tous notre premier besoin ; les incertitudes trop long-tems prolongées, des impôts encore trop onéreux sur nos produits agricoles et des entraves à leur exportation, aggravent les embarras de notre industrieuse cité, et paralysent entièrement son commerce, dont le développement et la prospérité sont si nécessaires à l'existence d'une nombreuse population. »

« Sire, la révolution de juillet, qui fait la gloire de notre époque, renferme pour l'avenir tous les germes de la félicité publique ; sous le gouvernement de Votre Majesté ces germes ne resteront pas stériles, la liberté intérieure sera affermie, l'indépendance et la dignité nationales assurées. »

« Pour atteindre ce double but, le peuple se confie aux vertus de son roi : le roi peut compter sur le courage, le dévouement et la reconnaissance du peuple. »

Réponse du Roi.

« C'est aussi l'objet de tous mes vœux. Quant aux garanties que vous réclamez, je crois qu'elles existent dans nos lois, dans ces institutions qu'on a voulu violer et que la nation a défendues avec tant de sagesse et de courage ; je ne suis venu que pour en assurer le maintien. Je ne connais pas d'autres garanties pour la liberté que ces institutions ; les moyens qui tendent à la pousser à l'excès ne sont propres qu'à la détruire. C'est en respectant les droits de tous, en maintenant l'ordre de choses actuellement établi, que nous pouvons donner à la France la vraie liberté, celle qui veut que personne ne puisse troubler son voisin dans le libre exercice de ses droits. Voilà comme je l'entends, et comme je la désire pour le bonheur de mes concitoyens. Quant à l'honneur national, à la gloire de la France, ils sont en bonnes mains dans les miennes, et jamais je ne souffrirai qu'il y soit porté la moindre atteinte. Jeune ou vieux, je serai toujours prêt à combattre pour l'honneur et la défense de la patrie ; mais je ne me laisserai entraîner à la guerre par aucune passion ni par aucun intérêt particulier. »

Réponse du roi au discours du président du tribunal civil de Saint-Mihiel.

« L'indépendance de la magistrature est la seule garantie que la nation puisse avoir de l'impartialité avec laquelle elle rend la justice. J'ai toujours pensé que la moindre atteinte portée à ce principe offrait des dangers qui ne sauraient compenser les avantages qui pourraient résulter de l'éloignement de quelques juges. La liberté ne peut exister que lorsque la magistrature est indépendante et à l'abri des coups du pouvoir. J'ai entendu avec beaucoup de plaisir votre opinion sur la manière d'administrer la justice ; c'est aussi ce que je désire et ce que je n'ai cessé de manifester. »

Discours du maire de Varennes.

Sire,

« Pour la deuxième fois je dois à mes fonctions de maire de la ville de Varennes, l'honneur d'apporter aux pieds de Votre Majesté l'hommage toujours empressé de la respectueuse reconnaissance, de l'amour du dévouement et de la fidélité, dont nous sommes profondément pénétrés, mes concitoyens et moi pour votre personne auguste. »

« Daignez, sire, agréer avec bonté ces sentimens ; ils sont partagés par tous mes collègues du canton, ici présens, et par tous leurs administrés. Un monarque vulgaire n'aurait pu les inspirer. Ils sont dus au prince-général qui, bien jeune encore, se couvrit de gloire en combattant victorieusement pour la liberté contre les armées du despotisme, dans la plaine à jamais célèbre que vous venez de revoir, sans doute avec satisfaction. »

« Ils sont dus au héros du patriotisme, sous toutes les phases de notre régénération politique depuis 89. »

« Ils sont dus au citoyen vertueux, au père de famille économe, dépositaire bienveillant des libertés publiques si chères aux Français. »

« Ils sont dus enfin au roi constitutionnel et à la dynastie populaire, comme lui, l'un et l'autre issus du principe vivifiant de l'élection. »

« Sire, la garde nationale de Varennes et tous les Varennois, accourus pour saluer de leurs vives acclamations le roi de leurs cœurs, heureux de voir Votre Majesté, seraient fiers de lui devoir la restitution de deux petites pièces d'artillerie que leur ville possédait autrefois, et qui, pour les soustraire en 92 aux recherches de l'ennemi, furent confiées au général Galbaud, commandant alors une division de l'armée nationale à Argonne. »

« Déjà la réclamation en a été régulièrement faite et renouvelée à M. le ministre de la guerre. »

Réponse du roi.

« Je ferai très-volontiers droit à votre réclamation. Je ne pourrai remettre dans de meilleures mains les deux pièces de canon que la ville de Varennes a confiées au général Galbaud, pour la défense de la patrie. Il les employa glorieusement à la défense de la côte de Bienne, que je viens de revoir, et où je me rappelle qu'il fut relevé par le général Arthur Dillon. Tous ces souvenirs du tems où j'ai combattu pour mon pays me sont chers, et sont restés gravés dans ma mémoire. Je me souviens d'avoir logé dans votre ville en 1792, lorsque je passai avec la division du général d'Harville, dont ma brigade faisait partie. »

Réponse du roi au discours du maire de Clermont-en-Argonne.

« Je vois l'émotion que vous éprouvez ; j'en éprouve moi-même une bien vive, en me trouvant, à chaque pas, au milieu de ces populations qui me témoignent tant d'affection, et me montrent tant de confiance. Elles savent que je suis tout dévoué à ma nation ; je lui ai été fidèle toute ma vie ; je n'ai d'autre but, d'autre désir que son bonheur, sa grandeur et sa prospérité. C'est pour y parvenir que je désire que les lois aient la force nécessaire pour que tout soit protégé, pour que chacun exerce ses droits librement, sans aucun obstacle ; car c'est-là, selon moi, la vraie liberté, la liberté qui ne consiste pas à briser des vitres, à interrompre le travail des manufactures, et à troubler la paix publique. »

(1) Le *Précurseur* ne prend point ses nouvelles du Nord dans le *Messenger*, comme le fait et le dit le *Journal du Commerce* ; il les traduit directement de la *Gazette d'Augsbourg* et des feuilles politiques les plus accréditées de l'Allemagne. Il a toujours avancé de vingt-quatre heures le *Messenger* et autres journaux de Paris ; cette avance sera dans quelques jours de quarante-huit heures au moins.

Discours de la députation de la ville de Montmédy.

Sire, Organes des sentiments de nos concitoyens, nous venons offrir à Votre Majesté l'hommage du respect et de l'invincible dévouement de la ville de Montmédy.

Sire, c'est avec un enthousiasme sincère, que nous nous sommes associés à la révolution de juillet, c'est avec le même sentiment que nous avons salué l'avènement de Votre Majesté au trône des Français.

Heureuses, Sire, les nations gouvernées par les dynasties qu'elles se sont elles-mêmes choisies : fier de son origine, le prince élevé sur le pavois par la souveraineté nationale, demeure fidèle au peuple de qui émane sa puissance : s'il entoure son trône de force et d'éclat, le roi-citoyen donne au peuple toute la somme de liberté compatible avec le maintien de l'ordre public.

Telles sont, sire, les intentions du cœur de Votre Majesté : nous en avons pour gage cet élan patriotique qui, dans d'autres temps, vous fit voler à la défense de notre indépendance, d'abord dans ces plaines que Votre Majesté vient de revoir, et deux mois plus tard aux champs illustrés de Jemmapes ; sur votre front brillaient alors, comme en ce jour fortuné, ces glorieuses couleurs, symbole de la liberté du monde. Oui, Sire, nous vous devons le développement des libertés publiques dont le germe fécond est déposé dans la Charte de 1830 : vous combattrez à notre tête, si quelque coalition impie, renouvelée de celle de Pilsnitz, menaçait nos frontières. Enfin, vous mettrez votre bonheur à assurer la prospérité du peuple français.

Réponse du Roi.

Vous pouvez y compter ; sans doute, si quelque coalition ou quelque attaque étrangère menaçait notre indépendance et notre honneur national, je serais le premier à crier aux armes ! Mais à présent, je suis le premier à dire à la nation que nous avons lieu de compter sur la conservation de la paix, qui seule peut féconder notre commerce, et assurer le maintien de nos institutions. Personne n'est plus que moi ami de la liberté. Je ne connais pas de trône, de gouvernement sans les libertés publiques, de libertés publiques sans le règne des lois. Telle est ma manière d'entendre les droits de la nation et l'exercice de ses libertés. C'est vers ce but que mon gouvernement sera toujours conduit.

Les journaux anglais arrivés aujourd'hui commencent à donner quelques détails sur les événements du Brésil ; ils confirment ce que nous avons déjà dit hier, que le mouvement qui a renversé don Pedro a été essentiellement national et dirigé contre les Portugais.

Nous empruntons au Times l'article suivant, où sont très-bien appréciées les causes d'un événement auquel la diplomatie ne paraît pas avoir été préparée, et qui changera peut-être bientôt la face des affaires en Portugal et dans toute la Péninsule.

L'abdication de l'empereur don Pedro et son départ du Brésil sont loin d'être des événements imprévus : depuis le traité de 1825, qui sépara cette colonie du Portugal, les Brésiliens ont toujours vu d'un mauvais œil des liaisons avec l'Europe, de nature à les envelopper dans les querelles de cette partie du monde. Leur principal motif, en prenant pour empereur le fils de leur dernier roi, a été d'avoir un gouvernement national et d'empêcher que les ressources du pays ne fussent épuisées pour soutenir des intérêts lointains.

A peine le traité était-il signé que l'empereur s'engagea dans des négociations, pour défendre le pouvoir de sa famille en Portugal. Les Brésiliens comprirent que leurs intérêts étaient négligés, et que les vues étroites de la maison de Bragance dirigeaient complètement la première dynastie européenne établie dans le Nouveau-Monde. Ils voyaient des ambassadeurs arriver des cours de la sainte-alliance, non pour traiter de grandes questions politiques ou commerciales, mais pour déterminer l'étiquette, pour arranger des mariages et assurer à la fille de leur souverain l'ancienne couronne de leur famille, dût-elle la partager avec un monstre tel que son oncle.

Ce n'est pas tout. Une guerre civile éclata entre les partisans de dona Maria et ceux de don Miguel, guerre dans laquelle nous faisons des vœux pour la jeune princesse qui arborait l'étendard non du despotisme de la maison de Bragance, mais de la liberté constitutionnelle. La bonne cause succomba, et toutes les dépenses retombèrent sur l'empereur, ou, pour mieux dire, sur le Brésil, qui avait engagé son souverain à renoncer pour jamais à la politique de famille.

Les fonds que le gouvernement brésilien avait mis en réserve pour payer les dividendes de sa dette furent dépensés par les envoyés de l'empereur et appliqués à la défense des droits de dona Maria, et le pays qui nous fournit en si grande abondance les métaux précieux et les pierres fines fut banqueroute à la Bourse de Londres, parce que la fille de l'empereur avait été obligée d'envoyer une expédition à Oporto et de maintenir une régence à Terceira. Les dépenses ne se bornèrent pas encore là, la princesse fut rapplée d'Europe, et établie, comme reine du Portugal, dans un palais à Rio-Janeiro, avec une cour à elle, le tout à la charge du budget brésilien.

Les Portugais fidèles, qui avaient tout perdu pour la replacer sur le trône, se réunirent au Brésil et demandèrent des pensions et des emplois. L'empereur ne pouvait refuser sa faveur à des serviteurs aussi dévoués, et tout ce qu'il leur accordait était considéré comme un vol par ses sujets brésiliens.

L'effet de ces vieilles partialités de famille, qui suffisaient pour ôter à l'empereur l'affection même des patriotes raisonnables, était encore aggravé, aux yeux des chefs politiques à Rio, par leur prédilection pour un système à la réalisation duquel tout empereur était un obstacle. Don Pedro, pour se maintenir au Brésil pendant que les cortès gouvernaient le Portugal, fut obligé de se jeter dans les bras du parti républicain ou libéral ; il se mit à la tête de toutes les loges maçonniques du Brésil, soit pour montrer sa sympathie pour leurs principes, soit pour rester maître de leurs plans ; mais, depuis lors, il a abandonné leur cause et il les a irrités par sa conduite arbitraire, ses soudaines dissolutions des chambres législatives et la direction de ses affaires européennes.

Le parti qui vient de triompher au Brésil, ayant ses propres théories à réaliser, et pensant que, puisqu'il n'y avait que des républiques dans l'Amérique du sud, il fallait que le Brésil adoptât cette forme de gouvernement, a voulu se débarrasser de l'empereur, de sa cour et de sa noblesse de nouvelle création. Quoique son fils, enfant de cinq ans, ait été nommé régent, il n'est pas probable que le gouvernement monarchique se maintienne sous un mineur, tandis qu'il n'a pu subsister sous un prince de talent, d'expérience et de courage. Si nos conjectures sont fondées, quelque paquebot prochain nous apportera la nouvelle de la déposition de la régence et de l'installation d'une république brésilienne.

L'acte d'abdication est ainsi conçu :

ABDICATION DE S. M. LE SEIGNEUR DON PEDRO EN FAVEUR DE SON FILS, S. A. I. LE SEIGNEUR DON PEDRO D'ALCANTARA.

« Dans l'exercice du droit que me donne la constitution, je déclare que j'ai volontairement abdiqué en faveur de mon fils aîné, don Pedro d'Alcantara.

« Boa-Vista, 7 avril 1831.

Signé, PEDRO.

« L'an x de l'indépendance de l'empire. »

— Les nouvelles de Varsovie du 2 juin sont satisfaisantes. L'armée se repose de ses fatigues autour de Praga, et on ne néglige aucun effort pour combler les vides que la bataille d'Ostrolenka a laissés dans les rangs. Le généralissime jouit plus que jamais de la confiance des troupes.

La division du général Saken a été chassée du palatinat d'Augustowo, et on avait appris officiellement le 1^{er} juin à Varsovie, que la division polonaise du général Gielgud était arrivée à 10 milles au-delà de Lomza. (Journal des Débats.)

— Une forte escadre est réunie à Portsmouth, sous le commandement de l'amiral Codrington ; d'un autre côté, la France a pris prétexte du voyage du duc de Joinville pour tenir plusieurs vaisseaux en disponibilité. Ces dispositions sembleraient confirmer le bruit assez répandu que la France et l'Angleterre vont s'unir pour envoyer une escadre, la première à Cronstadt, la seconde sur les côtes de Belgique.

— Le Courier contient ce qui suit, sous la rubrique de Portsmouth, le 8 juin :

« Hier, l'amiral Codrington a arboré son pavillon à bord de la Calédonie. L'escadre qui est maintenant à Spithead est magnifique ; elle est composée de la Calédonie, de 120 canons ; du Prince-Régent, 120 : de l'Asia, 84 ; du Donegal, 78 ; du Revenge, 76 ; du Wellesley, 74 ; de l'Alfred, 50 ; du Briton, 46 ; de la Perle, 20 ; et du Brisk, 10. Un grand nombre de personnes arrivent journellement pour voir une escadre aussi formidable. On ne connaît pas encore sa destination, ni l'époque de son départ. »

— La Gazette de St-Petersbourg, du 28 mai, annonce un avantage remporté par le général Roth sur un corps d'insurgés volhyniens fort de 5,000 hommes, ayant six pièces de canon, et commandé par le général Rejewski. Cet avantage lui-même nous prouve que les développements de l'insurrection de Volhynie, et qu'elle ne manque ni d'armes, ni de chefs distingués, ni même de canons.

Où les insurgés lithuaniens ont-ils eu ces canons ? Le gouvernement russe ne nous le dit pas. Ils se sont donc emparés de quelque place d'armes ou de quelque arsenal ; ils ont des points d'appui, une organisation, des régiments, des divisions de 5,000 hommes, nombre que la gazette russe appelle ingénument une poignée de rebelles.

Si Dwernicki ne fut pas appuyé dans son expédition, c'est qu'il n'a pu pénétrer assez avant en Volhynie pour joindre les insurgés dans leurs cantonnements, les Russes ayant rassemblé des forces considérables afin d'empêcher à tout prix Dwernicki d'opérer cette jonction.

L'insurrection de l'Ukraine, pays des cosaques, est également incontestable, puisque le gouvernement russe parle aussi d'avantages partiels que ses troupes y auraient remportés. C'est la première fois que ce gouvernement convient officiellement des révoltes qui éclatent contre lui dans ces provinces.

— M. le président du conseil vient d'adresser, aux membres des commissions sanitaires, une circulaire, au sujet du choléra-morbus.

On y remarque les passages suivants :

« Les instructions émanées du ministère de l'intérieur ont rangé le choléra-morbus au nombre des maladies contre l'importation desquelles l'administration devait se prémunir comme étant, sinon toujours, du moins très-souvent contagieuses ; cette opinion était fondée sur l'avis de l'ancienne commission sanitaire centrale, et a déterminé l'application des dispositions de l'ordonnance du 7 août 1822, aux provenances des pays affectés du choléra. Dans les graves circonstances où nous nous trouvons placés, par suite des progrès de ce fléau dans plusieurs des Etats du Nord, les administrations sanitaires du royaume sont donc dès à présent fixées, en principe, sur les mesures de précautions auxquelles elles doivent soumettre les arrivages des ports de Russie et de Pologne, ou tous autres qui seraient suspectés de porter le germe de la maladie. Mais il importe, de plus, que ces administrations soient mises en demeure de procéder, à cet égard, uniformément ; et, à cet effet, j'ai arrêté les dispositions suivantes, de concert avec le conseil supérieur de santé. Suivent les dispositions et le tableau des quarantaines.

« Déjà en Angleterre et en Prusse, de sages précautions ont été adoptées à l'égard des provenances des ports de la Russie. A une époque où les chaleurs, ainsi que la libre navigation du Sund et de la Næva, augmentent le danger, l'administration française ne doit pas se montrer moins prudente que celle de ces deux pays ; et je ne doute pas que, dans cette conviction, vous ne vous attachiez particulièrement à faire exécuter les règles que je viens d'établir. »

— L'exposition des modèles pour la statue de Napoléon attire un assez grand nombre de curieux à l'école des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins.

MM. Duret et Dumont ont uni leurs talents ; leur exécution flatte, mais leur travail pêche par la pensée, et nous croyons que les deux amis ne seront pas appelés à partager la palme. M. Bra a donné à sa figure un mouvement en avant qui jure avec la place qu'on lui destine ; et puis elle manque de ressemblance, non pas de cette ressemblance de détail dans les traits du visage qu'on ne peut exiger d'un modèle de petite proportion, mais dans l'ensemble, à tel point que son empereur produit l'effet d'un homme de haute taille. M. Valois pêcherait peut-être par l'excès contraire : ses draperies ont de la lourdeur ; les accessoires sont multipliés, et pourtant on reconnaît dans tout cela une main exercée. Le modèle de M. Rude est simple et bien étudié. M. Legendre-Héral annonce qu'il a retracé l'empereur dans l'attitude du commandement, et il le fait commander du bras gauche. M. Duvioux ne nous offre rien de neuf : nous pouvons dire seulement qu'il travaille fort proprement. M. Guersent a fait de Napoléon un poète tragique couronné qui cherche une rime ; M. Gayraud, un lieutenant montant à l'assaut.

Plus heureux que ses concurrents, M. Emile Seurre a bien rendu l'attitude souvent méditative de l'empereur. Un seul modèle peut lui disputer le prix, c'est celui de M. Grass, qui, comme M. Seurre, a représenté l'empereur avec le chapeau et la redingote historiques. Si M. Seurre est couronné, on lui conseillera sans doute de faire disparaître le tronc d'arbre qu'il a donné pour appui à sa statue : un pareil accessoire ferait un mauvais effet, et l'art du fondeur saurait lui fournir les moyens de s'en passer.

Le Moniteur fait connaître aujourd'hui les noms des membres du jury de jugement ; ce sont MM. le comte de Bondy, préfet de

la Seine (président) ; le baron Fain, Cortot, David, Pradier, Ramey père, Nanteuil (statuaires) ; Fontaine, Huyot, Lepère (architectes) ; Gérard, Gros, Guérin (peintres) ; Hippolyte Royer-Collard et Edouard Bertin.

La commission se réunira, le 13 juin, à midi, à l'Ecole royale des beaux-arts.

— Plusieurs feuilles annoncent qu'il existe au ministère de l'intérieur un bureau dépendant de la police, avec lequel nous sommes en relations.

Le fait est faux ; c'est la seule réponse que mérite cette calomnie. Quel qu'en soit l'auteur, nous le démentons formellement.

D'autres ont parlé seulement d'un bureau de direction qu'ils ne mettent pas dans les attributions de la police, mais dans celles de quelques hommes de lettres pensionnés du ministre.

Nous ne connaissons pas plus ce second bureau que le premier, et cette déclaration ne saurait être suspecte, car si ce bureau existait, loin de le nier, nous en féliciterions hautement le ministre. Oui, dans un gouvernement constitutionnel, où la presse périodique a tant de puissance, nous trouverions très-naturel, et même très-convenable que le ministère organisât ouvertement des moyens de défense proportionnés aux attaques de l'opposition. Nous ne pouvons que répéter à cet égard ce que nous disions avant-hier au sujet de la neutralité dans la lutte électorale, ce serait une folie que de se présenter sans défense aux coups d'un ennemi qui fait armes de tout.

Quant à nous, veut-on savoir toute la vérité sur nos relations avec le gouvernement ? Bien volontiers ; nous allons la dire tout entière, car nous sommes habitués à ne rien faire qu'avec franchise, et peut-être en avons-nous déjà donné autant de preuves que qui que ce soit de nos adversaires d'aujourd'hui.

La vérité est qu'ayant pris bien fermement la résolution de soutenir le nouvel ordre de choses contre l'opposition qui nous paraît tendre à le détruire, nous n'avons pas reculé devant les conséquences de ce projet. La vérité est que, toutes les fois qu'un journal public contre le gouvernement quelque imputation qui nous paraît de nature à le compromettre, nous nous faisons un devoir de remonter nous-mêmes à la source de cette imputation quelle qu'elle soit ; et, dans ces recherches, nous consultons, le plus que nous le pouvons, les amis des ministres, ceux qui sont le plus capables de nous faire connaître le fond de leur pensée.

Telles sont nos relations ; elles ne sont pas secrètes : nous les avons au contraire annoncées publiquement, et si, au lieu de se jeter dans les inventions calomnieuses, nos adversaires avaient tenu beaucoup à savoir les noms des personnes que nous consultons le plus souvent, nous ne leur en aurions certainement pas fait un mystère. Il est vrai que ces noms sont tous trop honorables pour jeter sur notre feuille le moindre discrédit : qu'eût-il servi à l'opposition de les savoir ?

Puisque nous en sommes sur ce chapitre, profitons-en pour adresser une réponse courte, mais nécessaire, à quelques journaux qui se croient en droit, depuis quelques jours, de nous parler un langage auquel nous ne sommes point habitués, et qu'aucun de nous ne sera disposé à souffrir.

Parce que ces Messieurs, que nous ne cherchons pas à connaître, nous vantent chaque matin les douceurs ineffables de la république ou du règne de Napoléon II, ils se croient en droit de jeter un superbe dédain sur les défenseurs du gouvernement actuel !

Se vouer à l'apologie du fils de Napoléon, c'est-à-dire du destructeur de la liberté, pousser aux troubles, aux révolutions, aux émeutes, c'est chose très-recommandable aux yeux de ces écrivains ; mais se serrer autour du trône de Louis-Philippe, c'est-à-dire du roi élu par la nation, plaider pour l'ordre dans l'intérêt de la liberté, combattre loyalement, enseigner déployées, pour le gouvernement établi, accepté, que l'on choisirait encore si c'était à refaire, c'est chose blâmable, indigne d'un ami de son pays ! Eh ! Messieurs, qui croyez-vous abuser ? Si tous les amis de l'ordre, si tous ceux que révoltent vos continuelles tentatives de révolutions, avaient autant de fermeté morale que de courage ; s'ils s'habituèrent enfin à ne pas plus reculer devant les sarcasmes de vos soi-disant patriotes, qu'ils ne reculeraient devant vos balles au jour du danger, vous ne tarderiez pas à changer de langage, écrasés que vous seriez vous-mêmes sous leurs dédains. Mais ce courage moral, ils l'apprennent chaque jour, à mesure qu'ils se font à nos mœurs constitutionnelles. Quant à nous, nous leur en donnons toujours l'exemple, et vous nous respecterez vous-mêmes, car vous pourrez nous accuser d'erreur, plaider notre aveu, ou nous combattre, même en ennemis déclarés, mais pas un de vous ne pourra se dire plus honnête, pas un de vous ne pourra se dire meilleur citoyen. (Journal de Paris.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ITALIE. — Modène, 31 mai.

Le jour de la Fête-Dieu a failli être funeste au don Miguel de l'Italie. Au moment où le duc placé sous le dais entrait dans l'église, une balle lancée par un fusil à vent a effleuré son épaule et est venue frapper avec force contre un des supports en bois qui soutenaient le dais. La police a cherché à étouffer cet événement ; mais le bruit s'en est bientôt répandu, et a excité une fermentation sourde que la présence des troupes étrangères a pu seule comprimer. Quand on songe aux nombreuses victimes que le duc a faites dans toutes les classes de la société, on ne doit pas s'étonner que sa vie soit continuellement exposée ; il est peu de familles qui ne soient poursuivies dans quelques-uns de leurs membres, et beaucoup ont prononcé des serments de vengeance. Comme cette balle ne pouvait être sortie que d'une des maisons environnantes, on a fait des recherches dans toutes celles qui ont vue sur la place. Un grand nombre de personnes ont été arrêtées, mais jusqu'à présent on n'a rien pu découvrir. Ces nouvelles arrestations ont porté la terreur à son comble ; encore quelque temps et cette terreur deviendra désespoir et révolte. Les dangers qui menacent les tyrans au milieu des populations qu'ils oppriment, se multiplient par les précautions même qu'ils prennent pour les écarter.

Parme, 31 mai.

Le tribunal secret de Modène continue ses jugemens ou pour mieux dire ses condamnations : beaucoup d'accusés présents ou absents viennent encore d'être condamnés à mort ; parmi les premiers se trouve la comtesse Testi Raugoni. Le duc osera-t-il la faire exécuter ? Parmi les contumaces, nous pouvons citer M. Enrico Misy, un de nos plus dévoués patriotes que le gouvernement français a retenu à Marseille au moment où il allait s'embarquer pour l'Italie. Menotti, après sa condamnation, avait écrit à sa femme en lui envoyant de ses cheveux. Le juge Zerbini s'est opposé à ce que la lettre fût remise, elle a été déchirée.

On aurait pu croire qu'après l'exécution de Menotti et de Borrelli, le duc laisserait reposer son bourreau. Mais deux nobles victimes ne lui suffisent pas : le gibet est pour long-temps en permanence. Nous venons d'être témoins d'une scène affreuse dont nous vous garantissons la vérité, puisqu'elle s'est passée sous nos yeux. Le duc de Modène a envoyé chercher le bourreau de Parme pour en avoir deux à ses ordres ; celui-ci a fait résistance, il a refusé de partir, et entouré de soldats, il a fait ses efforts pour se jeter par la fenêtre. Sa résistance a été inutile, il a été enchaîné, garrotté et conduit de vive force à Modène. Il reviendra sans doute, car Marie-Louise, qui d'abord avait annoncé l'intention de faire grâce, se dispose maintenant à suivre l'exemple du duc. C'est l'Autriche qui fait tout cela.

Les arrestations sont faites maintenant en nombre prodigieux : tous les jours on en fait de nouvelles. Le tribunal *statario* est rassemblée, nous ne savons guère ce qui s'y passe puisque toutes les audiences sont secrètes, mais on parle déjà de plusieurs condamnations à mort.

La garnison de Reggio a été renforcée de 1,500 hongrois. Beaucoup de nouvelles troupes sont arrivées à Modène. Le jour de la Fête-Dieu, le duc était entouré de plusieurs bataillons de Tyroliens. On dit cependant qu'il a failli être tué. Il est certain que, malgré l'évacuation d'Ancone, beaucoup de troupes sont dirigées sur la Romagne.

C'est un bruit généralement répandu dans les duchés de Modène et de Parme, que l'Autriche traite en ce moment avec le pape, pour se faire céder définitivement les légations. Il y a eu quelques émeutes à Bologne et dans d'autres villes, mais on croit qu'elles sont suscitées par les Autrichiens, pour faire sentir leur présence nécessaire.

LIBRAIRIE.

Mlle Rivoire, libraire, place d'Albon, au coin de la rue du pont de Pierre, à Lyon, vient d'ouvrir un cabinet littéraire, où l'on trouve les ouvrages les plus nouveaux, les journaux de Paris et des principales villes des départements. Au moyen de son correspondant à Paris, elle se charge, à des prix très-modérés, des abonnements aux journaux, pour les 1^{er}, 2^e et 3^e jours, ou pour certaines heures déterminées de ces mêmes jours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(7926) Par exploit de l'huissier Armand, du treize juin 1851, la dame Anne Passeron, épouse du sieur Jean-Baptiste Peclet, propriétaire, demeurant à Dardilly, a formé demande à son mari en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux.

M^e Pierre-Auguste Cabias, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue St-Jean, n° 5, a été constitué sur cette demande pour la dame Peclet.

Lyon, le 14 juin 1851. Signé CABIAS.

(7927) Appert que par jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Lyon, le onze juin mil huit cent trente-un, contre le sieur Louis Brirot jeune, teinturier-apprêteur, demeurant aux Brotteaux, rue de Sully, commune de la Guillotière, et les sieurs Claude Prémillieux et Nalès ; le premier, teneur de livres demeurant à Lyon, rue Neuve, et le second, rentier demeurant à Lyon, rue de l'Enfant-qui-Pisse, syndics provisoires de la faillite dudit sieur Brirot jeune, la dame Catherine-Marie Desvernay, épouse de ce dernier, a été séparée quant aux biens d'avec son dit mari, et autorisée à faire le commerce en son nom.

M^e Deblesson, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, place du gouvernement, n° 3, a occupé dans cette instance pour la dame Brirot.

Pour extrait :

DEBLESSON.

(7928) Deux jugemens rendus par le tribunal civil de Lyon les 11 février et 19 mai 1851, enregistrés et délivrés en forme exécutoire, ont prononcé la séparation de corps et de biens de M^{me} Jeanne Madinier, sans profession, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, d'avec M. Louis Tourtat, son mari, fabricant de velours, demeurant à Lyon, ci-devant rue des Fantassins, et actuellement rue des Tables-Claudiennes, et ont autorisé M^{me} Jeanne Madinier à faire le commerce.

Lyon, le 14 juin 1851.

RICHARD.

(7929) Par jugement rendu au tribunal civil de Lyon, le neuf juin présent mois, en forme exécutoire, enregistré et signifié, la dame Maria Lacombe, sans profession, épouse autorisée en justice, du sieur Hyacinthe Pelletier fils, pharmacien, demeurant ensemble à Lyon, rue de la Liberté, procédant sous l'assistance et autorisation du sieur Antoine Lacombe, rentier, demeurant à Lyon, rue St-Georges, son curateur et père,

A été séparée quant aux biens d'avec ledit sieur Pelletier son mari : ses droits dotaux ont été liquidés, et elle a été autorisée à faire tels commerce et entreprise qu'elle jugera convenables, sans la participation de son dit mari, mais néanmoins sous l'assistance de son curateur pendant sa minorité.

M^e Annet-Fleury Condamin, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue des Célestins, a occupé dans cette instance pour la dame Pelletier et son curateur.

Lyon, le 14 juin 1851.

Pour extrait :

Signé CONDAMIN.

ANNONCES DIVERSES.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mercredi 27 juin 1851 et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, à la vente volontaire, aux enchères et en détail, du matériel de six bateaux à vapeur, dépendant de l'entreprise de MM. Aynard et C^e. Cette vente sera faite dans les cour et hangars de la maison n° 41, port Neuville, à Lyon. Les objets à vendre consistent principalement en dix fortes charrettes, deux camions, douze harnais complets de chevaux à charrette, quatre colliers de chevaux de rivière, cinq cents kilogrammes cordages neufs et vieux, quarante-quatre aiguilles de barques, buttes, harpins ou gaffes, talus, arbalètes et autres objets de même nature, plusieurs traques en toute, trente tendues, quarante douzaines tras ou travons et autres bois de service, bureaux, tabourets, chaises, cinq fortes romaines, une bascule et ses poids, une presse à timbre, quinze bancs, cinq grands reverbères, plusieurs lanternes, marmites, chaudières en cuivre, fontaine, enrouleurs, paravent, tapis en drap vert, vingt

matelas, draps de lit, couvertures en laine et en coton, couvertures d'hiver pour les chevaux, et beaucoup d'autres objets.

Les bateaux et leurs accessoires seront vendus le lundi 4 juillet ; cette vente sera annoncée de nouveau par des affiches. S'adresser, avant cette époque, à M. Roussel père, doyen des commissaires-priseurs, quai d'Orléans, n° 31.

AVIS AU COMMERCE DE LA SOIERIE.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Pour cause de cessation de commerce, rue du Puits-Gaillet, n° 27, en face du Théâtre, au premier étage, sur le derrière.

Demain vendredi, 17 juin 1851, à neuf heures du matin, il sera procédé par un commissaire-priseur, dans le lieu sus-indiqué, à la vente aux enchères du mobilier et ustensiles d'un magasin de fabrication de soierie, et notamment de deux banques, une paire grandes balances et 100 kilogrammes de poids, 30,000 bobines pour crêpes, caisses à bobines et à chevilles, plusieurs placards, une grande quantité de peignes et remises ; bureau en noyer, à casier et à trois places, banques de recette et à coffre ; un poêle en fonte, grille, toilette, lampes astrales, chaises, agencemens de magasin ; portes vitrées, deux marche-pieds, presse pour les étoffes, et autres objets.

(7798-5) A vendre avec toutes facilités pour le paiement. Une très-belle propriété située à Hurigny près de Mâcon. Elle se compose de vaste maison de maître, bâtiments d'exploitation, jardin, salles d'ombrage, terres, prés et vignes, de la contenance de 18 hectares, ou 140 bicherées.

S'adresser à M^e Bruyn, notaire à Lyon, place de l'Herberie.

(7925) A vendre. — Un joli domaine situé à Civrieux (Ain), tout près du parc de Neuville-sur-Saône.

Il se compose de bâtiments vastes, commodes et presque neufs, et de fonds d'une étendue de deux cent seize bicherées 75100⁰⁰ (la bicherée étant de dix ares 55 centiares), groupées autour des bâtiments, et consistant :

En 158 bicherées 45100⁰⁰ de terres, verger et jardin ;

En 55 bicherées 19100⁰⁰ de prés ;

Et 25 bicherées 15100⁰⁰ de bois.

On traiterait, pour le prix, sur le pied de quatre pour cent du revenu calculé d'après un bail authentique de neuf ans.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dulac, traiteur à Neuville-sur-Saône, hôtel des Eaux-Minérales ; ou à M^e Perroud, notaire au même lieu, chargé de la vente de plusieurs domaines.

(7930) A vendre. Belle maison située à Mâcon, présentant à un acquéreur un placement solide et avantageux.

— Très-jolie maison de campagne, parfaitement agencée, à un quart-d'heure de Lyon, avec un clos de cinq ou de dix bicherées, ayant de belles plantations, des eaux abondantes et une vue magnifique.

S'adresser à M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 22.

BELLE USINE A VENDRE.

Le 30 juin 1851, en l'étude de M^e Rollet, notaire à Besançon, sur une mise à prix de 18,500 fr.

Cette usine, entièrement construite à neuf, est située à la Tonnelle, près Voray (Haute-Saône), à un tiers de lieue environ de la route de Besançon à Metz, par Vesoul, et à deux lieues et demie de Besançon.

Elle se compose, 1^o d'un cours d'eau alimenté par une source qui ne tarit jamais et dont les eaux ne gèlent pas. Ce cours d'eau est tel que même en basses eaux il fournit une puissance mécanique de huit à douze chevaux vapeur, la chute étant de trois mètres cinquante centimètres. Cette puissance augmente considérablement pendant une grande partie de l'année.

2^o De deux grands bâtiments situés l'un à droite, l'autre à gauche du courant, dans lequel se trouvent deux roues à auge n'ayant point encore servi. Le premier de ces bâtiments, de trois étages, compris le rez-de-chaussée, a dans œuvre seize mètres de long sur cinq mètres cinquante centimètres de large ; le second est à quatre étages, de dix-sept mètres quatre-vingt-dix centimètres de long sur sept mètres cinquante centimètres de large dans œuvre.

Ces deux bâtiments, construits solidement à neuf et parfaitement éclairés, ont été originairement destinés à une papeterie.

3^o D'une scierie à bois sous un hangar placé entre la tête d'eau principale et le déchargeoir, à seize mètres de celui-ci.

4^o D'une maison pour le logement d'un directeur.

5^o D'un jardin près du bassin de tête d'eau et d'une petite plantation de peupliers dans une île formée au milieu de ce bassin.

6^o D'un tènement de pré de qualité, de la contenance d'environ huit journaux, ou 2 hect. 80 ares.

Deux sources abondantes, l'une supérieure à la propriété, et l'autre immédiatement au-dessous du grand bâtiment, fournissent de l'eau excellente à boire, comme pour la fabrication du papier, etc.

Cette propriété, par sa position, à la proximité des bois et à une courte distance de Besançon et des meilleures usines de la Franche-Comté, qui lui donne les plus grandes facilités pour ses approvisionnements de toute nature ; par la régularité et l'abondance de son cours d'eau, favorisé d'une belle chute de trois mètres cinquante centimètres, et par la disposition des bâtiments qui l'entourent, peut se prêter indistinctement à l'établissement d'une usine propre à la fabrication des armes blanches, fusils ou autres ; d'un moulin à blé, d'après l'ancien ou le nouveau système ; d'un tissage mécanique ; d'une filature ; d'un atelier de constructions de machines ; d'une papeterie pour laquelle il y aurait au plus à faire une dépense de 8,000 fr. pour y établir deux cuves ; tous les bois nécessaires à leur établissement, coupés depuis plus de six ans, et valant environ 4 000 fr., étant sur place, ainsi qu'une quantité de meubles propres à la fabrication du papier, tels que cylindres, caisses, cordages, étendages, etc., etc., qui sont entièrement neufs, et n'ont fait encore aucun usage.

Le pas prix de la main-d'œuvre, la facilité de se procurer de la pierre dans une très-bonne carrière qui dépend de la propriété même, donnent de grands avantages pour les constructions nouvelles que les acquéreurs seraient dans le cas d'ajouter à celles qui existent déjà.

D'un autre côté, le fabricant trouverait à Besançon une forte maison d'imprimerie, qui s'offre à traiter pour le produit annuel d'une cuve en carré d'impression.

On peut s'adresser, pour voir la propriété, à M. Werner qui l'habite.

La vente en sera faite le 30 juin, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M^e Rollet, Grandrue ; toutes facilités seront accordées pour les paiements.

(7935) A vendre. — Charge d'huissier près le tribunal civil de Lyon, de feu Pugnair.

S'adresser à M. Lagier, propriétaire, côte St-Sébastien, n° 7.

(7924) A affermer pour entrer en jouissance de suite. Une belle propriété, d'un seul tènement clos de murs, située à Neuville-sur-Saône, dans laquelle existe une belle chute d'eau pour une usine.

Elle est avantageusement située pour un établissement auquel on s'intéresserait.

S'adresser à M^e Perrond, notaire à Neuville.

(7933) A louer. — Plusieurs appartements meublés, à la Tour-de-la-Belle-Allemande, avec jouissance des promenades.

S'y adresser.

(7889-2) A louer de suite pour cause de décès. Appartement de 8^e pièces parquées, boisées et plafonnées, avec cave et grenier, place St-Pierre, n° 2, au 2^e. S'y adresser.

Dans ledit appartement l'on exerçait un commerce de nouveautés qui était très-achalandé, consistant en soieries, lingerie et autres articles que l'on cédera ou non à la volonté du preneur.

(7886-4) A louer de suite. Un très-bel appartement de 7 pièces fraîchement agencé, et n'ayant pas encore été habité, avec cave et grenier, rue du Garet, n° 5, près le Grand-Théâtre.

S'adresser au portier.

(7749-10) A louer. Appartement de 4^e pièces et un cabinet, avec la jouissance d'un billard et celle de la promenade dans un joli clos orné d'un bois anglais, à Collonges, près des bords de la Saône.

S'adresser à M^e Couet, notaire à Lyon, place de la Fromagerie, n° 6.

(7917-2) Il a été perdu lundi dernier, sur le quai Humbert, quatre billets à ordre : Le 1^{er} de 482 fr., le 2^e de 250, le 3^e de 300, et le 4^e de 500 fr. Deux sont payables à Lyon, les autres à Vienne (Isère). La personne qui les a trouvés est priée de les remettre au bureau du journal ; il y aura récompense.

(7804-3) On demande un associé ou à vendre une découverte de la première nécessité, encore inconnue. S'adresser, pour des renseignements, à G. Strybos, hôtel des Ambassadeurs, de dix heures à midi.

(7745-14) MICROSCOPE SOLAIRE. Expérience tous les jours de midi à 6 heures, quai St-Antoine, n° 16. Prix d'entrée : 1 fr.

(7934) Une demoiselle de 32 ans, ayant reçu l'éducation la plus soignée, désire entrer dans une maison à la ville ou à la campagne, en qualité de gouvernante, dame de compagnie, demoiselle de magasin, femme de charge, connaissant le détail du ménage, ainsi que les ouvrages de la campagne, fusse même pour voyager. Appointements très-modérés.

S'adresser à Mad. veuve Chazoy, rue de la Barre, n° 2, au 1^{er}, à Lyon.

NOUVELLE DÉCOUVERTE.

Pâte Théganique pour faire couper les rasoirs.

L'excellence de cette précieuse découverte dispense de s'étendre longuement sur ses rares qualités. Faire couper, raviver, polir le tranchant du rasoir, le rendre très-doux à la barbe, sont les résultats incontestables de la Pâte Théganique. Les rasoirs de la plus mauvaise qualité ne résistent pas à son action qui, dans ce cas, n'a besoin que d'être répétée un peu plus souvent.

Se vend, par boîte de 1 fr. et de 2 fr., chez Moreau, parfumeur, rue St-Dominique, n° 18.

AVIS.

Eaux Thermales de La Motte (département de l'Isère).

La saison devenant favorable pour les bains, le propriétaire des eaux thermales de La Motte, prévient que dès ce jour on trouvera dans son établissement.

1^o Les soins les plus assidus pour procurer aux malades le bien-être et les agréments dont la localité est susceptible.

2^o Afin d'obvier à l'inégalité des fortunes, le propriétaire offre deux tables dont le prix pour la première est de 4 fr. 25 c., et celui pour la deuxième de 3 fr. par jour, ce qui comprend deux repas et les potages du matin.

3^o Dans l'intérêt des malades, le gouvernement a nommé pour cet établissement un médecin inspecteur qui y demeurera à poste fixe durant la saison des bains.

4^o Les malades se rendant à La Motte, trouveront à l'Affrey, chez M. Ballon, maître de poste, tenant hôtel, une voiture suspendue, et des chevaux de selle, partant à volonté pour se rendre à l'établissement.

BOURSE DU 15

Cinq p. 010 cons. jous. du 22 mars 1851. 90f 90f 50 89f 70 89f 90.

Fin courant. 90f 20 90f 65 90f 60 89f 70.

Emprunt 1851. 90f 90f 90f.

Rente de la ville de Paris de 1851, jous. de janvier.

Quatre 1/2 p. 010.

Quatre p. 010 au comptant. 77f 77f.

Trois p. 010, jous. du 23 décem. 1850. 61f 90 62f 50 61f 60 61f 60.

Fin courant. 61f 75 62f 55 61f 55 61f 70.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1851. 1610f.

Caisse hypothécaire. 545f 545f 540f 540.

Quatre canaux. 925f 925f 925f 925f.

Rentes de Naples.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de Janvier 1851. 70f 70f 25 69f 75 69f 75.

Fin courant. 70f 70f 35 69f 90 69f 90.

Rente d'Espagne. 5 p. 010 Cer. Franc. jous. de nov. 13f 14f 13f 14f 13f 14f.

Empr. royal d'Espagne, 1825, jous. de janvier 1851. 66f 12 66f 12 66f 12 66f 12.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. 010, jous. de jan. 1851. 52f 12 53f 12 52f 12 52f 12.

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Haïti, rembours. par 25^e, jous. de juillet 1828.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

LYON, imprimerie de BURET, grande rue Mercière, n° 44.

